

SERVICE APRÈS-VENTE

Les SPAS XLUMIX sont garantis 2 ans par la marque,

C'est-à-dire exclusivement par XLUMIX en sa qualité de constructeur, garantie qui couvre : *spas, pompes de filtration, filtres à sable et équipement électrique.*

En sont exclus les éléments suivants : utilisation contre-indiquée, manque d'entretien de l'utilisateur, incidents ou accidents, dégradation, négligence.

Chaque produit XLUMIX est inspecté individuellement par nos services. XLUMIX s'engage à tout faire pour garantir votre satisfaction

Le service après-vente est pris en charge directement par XLUMIX, de façon simple et directe. Le point d'achat n'intervient donc pas dans votre démarche.

Toutes réclamations concernant votre garantie doivent s'effectuer directement par email à l'adresse sav@xlumix.com

XLUMIX vous souhaite de très beaux moments ...

IMPORTANT :

XLUMIX® répare ou remplace UNIQUEMENT LA PARTIE ENDOMMAGÉE, Veuillez-vous munir des documents suivants afin de rendre votre demande simple et rapide pour traitement :

- Facture d'achat
- Récépissé de ventes
- Photo du défaut

